

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET

PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12

- présents : 8

- votants : 11

Date de convocation : 02/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 8 juillet à 20h30 le conseil municipal de Saint Marcel de Careiret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire.

Membres présents : Mesdames Elisabeth BARRÉ, Nathalie DELPIERRE, Elisabeth GIOLBAS, Christine LADET, Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Messieurs Dominique ASTORI, Marc HERAUD, Jacques ROURE.

Absent excusé : M. Thierry MOULINET donne procuration à Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, M. Régis POLGE donne pouvoir à M. Marc HERAUD et M. Rémi CRESPIEN donne pouvoir à Mme Christine LADET

Absent : Mme Bénédicte LECHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELPIERRE

Ordre du Jour : Achat d'un terrain par la commune / Demande d'une subvention au titre des collections pour la bibliothèque / Demande d'une subvention au titre du Contrat Territorial pour l'aménagement de la RD6 / Demande d'une subvention au titre du Fonds de Concours Agglo 2024 (plantations parking, abribus) / Modification des statuts du SMEG / Sujets divers.

Début de séance à 20h40

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

ACHAT D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire

M. et Mme Philippe CASSETTE, propriétaires de la parcelle cadastrée C 423 située chemin de Combe de Mons, souhaitent la vendre. La commune pourrait s'en porter acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix** :

- ACCEPTE l'achat par la commune de la parcelle C 423 d'une superficie de 245 m² au prix de 500 € ;
- ACCEPTE que les frais de Notaire soient pris en charge par la commune ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES COLLECTIONS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire

Il y a la possibilité d'obtenir une subvention au titre des collections auprès de la DLL (Conseil Départemental) pour l'achat de livres pour la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des voix, DECIDE :

- D'allouer un budget d'un montant de 1000€ pour l'achat de livres ;
- De solliciter une subvention auprès de la DLL ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier de cette demande.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD6

Rapporteur : Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire

Dans le cadre de l'aménagement de la RDM en agglomération, nous pouvons obtenir une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre du « Contrat territorial 2026 / Traversée d'agglomération ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des voix, DECIDE :

- De solliciter une subvention au titre du « Contrat territorial 2026 » ;
- D'autoriser Madame le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier de cette demande

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS AGGLO 2024 (PLANTATIONS PARKING ET ABRI-BUS)

Rapporteur : Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire

Madame le maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre du fonds de concours agglomération pour aider au financement des plantations au parking de la Liberté et de l'abribus qui serait installé à côté de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des voix, DECIDE :

-De solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2024 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ;

-D'autoriser Madame le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier de cette demande.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMEG

Rapporteur : Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1 et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°2025-51 en date du 20 mai 2025 pour laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Les statuts actuels Syndicat Mixte d'Electricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015 ;
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :

*Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la fédération nationale des Syndicats d'Energie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG ;

*Apporter des précisions sur les articles déjà présents ;

*La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts, le conseil municipal, **à l'unanimité des voix** DECIDE :

- D'ACCEPTER la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

SUJETS DIVERS.

- Le lundi 11 août soirée « Provence occitane » organisée par l'Agglomération
- Le Conseil Municipal approuve le principe de participer au financement d'une classe de découverte à Paris pour les 2 classes élémentaires l'année prochaine.
- Le tartan sera remplacé à l'école la semaine du 15 août
- Il faudrait envisager de climatiser l'école étant donné les épisodes caniculaires de plus en plus nombreux à prévoir dans les prochaines années. Pour l'instant, il y a possibilité de s'organiser car la cantine et le préfabriqué sont déjà climatisés.
- Discussion autour de l'organisation de la soirée du 12 juillet.
- Fête votive les 1er,2 et 3 août, organisée par le Comité des fêtes
- Réception du parking de la Liberté le 9 juillet à 9h30
- Le GAL (fonds européens) et le Conseil Départemental ont accepté de subventionner l'aménagement du sentier de découverte du bois de Cuègne. Celui-ci sera terminé à l'automne.

La séance est clôturée à 22 h 30

Saint Marcel de Careiret, le 08 juillet 2025.

Conformément à l'article L .2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI